

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

09 03 2026

Date de convocation :

03 03 2026

L'an deux mille vingt-Cinq, le 9 mars 2026 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la MAIRIE DE PETIT NOIR, sous la Présidence de Monsieur CORDIER Etienne.

Nombre de

délégués :

En Exercice : 12

Présents : 07

Votants : 07

Excusés : 0

PRESENTS : M CORDIER Etienne M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BAUD Jean Baptiste, Mme GAY Florence.

Absents excusés : M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D03 2026 PPI 2026 2030

Préambule :

Les statuts du syndicat prévoient l'approbation d'un programme pluriannuel d'investissement préalablement au vote du budget. Ce programme construit lors de la période de préfiguration à la prise de compétence par le syndicat, s'appuyait d'une part sur les aides financières mobilisables et/ou d'ores et déjà contractualisées auprès de l'Agence de l'Eau, et d'autre part sur des niveaux de cotisations stables sur l'ensemble de la période de mise en oeuvre. Le PPI 2020-2024 a été approuvé par délibérations successives du comité syndical en date du 17 février 2020, 15 février 2021, 14 février 2022, du 6 mars 2023, du 26 février 2024 et du 24 mars 2025.

Il couvrait la réalisation de 22 opérations sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, pour un montant total initial estimé à 4,38 M€ dépenses (3,1 M€ de recettes prévisionnelles). Depuis 2020, le PPI a été complété de diverses opérations et le SMDL a réalisé fin 2025 :

- 3 550 373 € de dépenses
- 3 025 191 € de recettes

Au 1er février 2025, il convient de retenir un niveau d'engagement en cours de 624 071 € pour des recettes restant à percevoir de 516 984 €.

Construction PPI 2026-2030

Au regard des éléments de contexte sur les financements mobilisables (cotisations adhérents stables pour 2026, règles du 12ème programme de l'Agence de l'Eau RMC), de l'évolution du PPI ces dernières années (abandon de certaines opérations, inscription de nouvelles opérations, programmation travaux pluriannuels sur les secteurs à forte dynamique), et des enjeux forts autour de la ressource en eau, **l'année 2026 correspond à une année de mise en oeuvre d'un nouveau PPI qui couvre la période 2026-2030.**

A cet effet, le PPI présenté en annexe est construit afin d'intégrer la programmation en cours et les nouvelles opérations au regard des montants à mobiliser (dépenses et recettes) sur la période 2026-2030. Il s'agit plus particulièrement d'intégrer la réalisation des travaux « Forêt de Chaux » (Tanche, Doulonnes), et de la Basse vallée du Doubs (« espace de bon fonctionnement – démantèlement d'ouvrages ») au-delà de l'avancement des opérations déjà en cours, et notamment la zone pilote de la Basse Loue.

Le PPI 2026-2030 intègre la programmation en cours (dépenses d'études et travaux programmées et engagées, recettes conventionnées) et les nouvelles opérations au regard des montants prévisionnels (dépenses et recettes).

Ainsi, **la mise en oeuvre du PPI** se concentre prioritairement sur les engagements contractuels avec l'Agence de l'Eau (convention d'aide en cours), la poursuite des opérations en cours devant aboutir à la réalisation de travaux à brève et moyenne échéance (sous 4 ans) et le lancement des nouvelles études/travaux qui constitue la mise à jour du programme de travaux du PPI 2026-2030. Au regard de l'état d'avancement et des blocages constatés (notamment sur le foncier), certaines opérations ont été ajournées et supprimées du PPI.

Par ailleurs, une ligne spécifique aux suivis des travaux antérieurement réalisés a été créée pour en assurer le financement.

Le PPI 2026-2030 présenté en annexe est construit autour d'une réalisation complète des opérations. En approche complète (100% réalisation), la poursuite des opérations en cours (réalisation des travaux) et l'intégration de nouvelles opérations au PPI 2026-2030 représentent un volume total de dépense sur le PPI 2026-2030 de 19 203 036 € avec des recettes prévisionnelles de 14 699 908 M€ (subventions AE, participations diverses).

Le reste à charge (4 503 128 €) n'est à ce stade pas assuré par les capacités d'autofinancement du SMDL à niveau équivalent de contribution des adhérents.

Il conviendra ainsi à compter de 2026 d'examiner les conditions de réalisation du PPI :

- Financement complémentaire (mécénat, partenariat privé, déplafonnement des aides...)
- Recours à l'emprunt
- Augmentation des contributions des membres
- Abandon d'opérations

Le PPI, tel que présenté en annexe, est établi pour la période de programmation d'études et de travaux 2026-2030, intégrant la réalisation des opérations antérieures et nouvelles conformément au ROB approuvé par le comité syndical en date du 15 décembre 2025. A cet effet, le PPI 2026-2030 comprend une mise à jour des crédits en adéquation avec les prévisionnels de réalisation sur l'année 2026 et au-delà présentée à l'occasion du ROB.

Le PPI 2026-2030 dans sa version présenté constitue un état prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le PPI 2026-2030 tel que présenté en annexe.
- **DIT** que les capacités d'autofinancement du SMDL à niveau équivalent de contribution des adhérents ne permet pas de financer le PPI 2026-2030 dans sa totalité tel que présenté en annexe, et qu'il conviendra à compter de 2026 d'examiner ses conditions de réalisation complète.

A Petit Noir, le 09 Mars 2026,
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

**CERTIFIE CONFORME
RENDU EXECUTOIRE**

